

Moscou 20 avril 1996

GESTION SURE ET EFFICACE DES MATIERES FISSILES MILITAIRES
IDENTIFIEES COMME N'ETANT PLUS NECESSAIRES
POUR REpondre A DES BESOINS DE DEFENSE

Les mesures de désarmement ont entraîné une accumulation des stocks de matières fissiles militaires, de plutonium séparé et d'uranium hautement enrichi, identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense. Veiller à ce que ces matières soient gardées en lieu sûr relève de la responsabilité nationale de chaque Etat qui en détient, afin qu'elles ne soient pas détournées à des fins criminelles, ce qui menacerait gravement le régime international de non-prolifération.

Ces matières fissiles doivent être entreposées en toute sûreté et au meilleur coût, manipulées selon les normes internationales les plus strictes de protection physique, de comptabilité et de contrôle, qui garantissent des contrôles efficaces en matière de non-prolifération, jusqu'à ce qu'elles puissent être transformées en combustible irradié ou mises sous d'autres formes tout aussi inutilisables pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, et reçoivent, dans des conditions sûres, une affectation définitive.

L'entreposage, la manipulation et l'usage final de ces matières fissiles nécessiteront un effort significatif ; chaque Etat se trouvant en possession de matières fissiles identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense est responsable de leur gestion, en tenant compte de la nécessité d'éviter de contribuer aux risques de prolifération nucléaire ; de la nécessité de protéger l'environnement et les personnes, ainsi que les travailleurs de ce secteur ; de la valeur énergétique potentielle de ces matières ; et des coûts et bénéfices.